

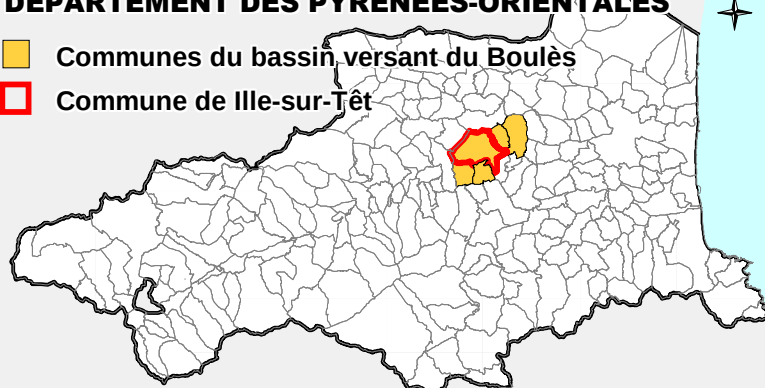


Ministère
de l'Énergie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

PRÉFET approuvé en vertu
du décret n° 2015-1055
du 17 février 2015.
Pour le préfet et par délégation
Le directeur départemental
des Territoires et de la Mer
Philippe BOUTIER
Président du Comité
de l'Etat et des Risques
de l'Etat et des Risques

DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Communes du bassin versant du Boudou
Commune de l'île-sur-têt





**COMMUNE
D'ÎLE-SUR-TÊT**

Plan de Prévention des Risques
Naturels Prévisibles

RISQUE INONDATION

CARTE DU ZONAGE
REGLEMENTAIRE AU 1/5000
Planche nord

Direction
Départementale des
Territoires et de la
Mer
Des Pyrénées-Orientales

Service de l'Eau et des Risques
Unité Prévention des Risques
02 rue Jean Richapin
BP 50000
66020 Perpignan cedex
Téléphone : 04 68 53 51 11
Télécopie : 04 68 53 55 85
Courriel : ddtm-ter-pr@pyrenees-orientales.gouv.fr

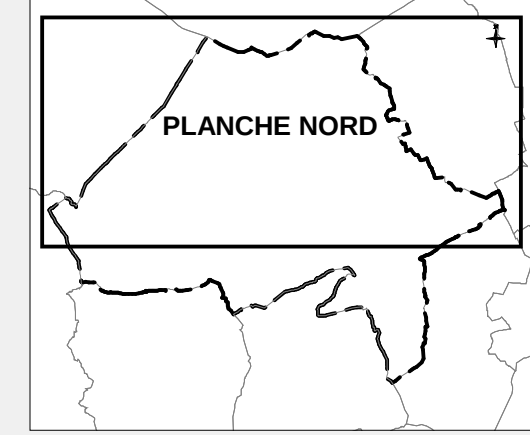


PLANCHE NORD

0 0.1 0.2
Kilomètres

LÉGENDE

— PÉRIMÈTRE COMMUNAL
- - - - - LIMITE ZONE INONDABLE TÊT

COTES DE RÉFÉRENCE
ZONE B

■ TN + 0,50M	■ TN + 0,50M
■ TN + 0,70M	■ TN + 2,20M
■ TN + 1,20M	■ TN + 2,20M
■ TN + 2,20M	■ TN + 2,20M

TYPES DE ZONES

■ B,R

